

## **BGer 5D\_90/2019 vom 11. April 2019**

Bundesgericht, 2019-04-11, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_5D\\_90\\_2019](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_5D_90_2019)

FR: TF 5D\_90/2019 du 11 avril 2019

IT: TF 5D\_90/2019 del 11 aprile 2019

### **Erwägungen**

#### **E. 1**

Le 15 décembre 2018, A. \_\_\_\_\_ a requis l'assistance judiciaire pour une procédure de récusation d'un juge du Tribunal civil du canton de Genève.

Par courrier du 19 décembre 2018, le greffe de l'Assistance juridique a invité l'intéressé à compléter les formulaires

ad hoc et à documenter sa requête. Aucune suite n'a été donnée à ce courrier.

#### **E. 2**

Par décision du 16 janvier 2019, le Vice-président du Tribunal civil du canton de Genève a rejeté la requête, le requérant n'ayant pas fourni les renseignements et pièces nécessaires pour apprécier les mérites de sa cause et sa situation financière.

Statuant le 4 mars 2019, le Vice-président de la Chambre civile de la Cour de justice du canton de Genève a rejeté le recours du requérant, en confirmant intégralement les motifs du premier juge.

#### **E. 3**

Par acte expédié le 9 avril 2019, A. \_\_\_\_\_ exerce un recours au Tribunal fédéral.

Des observations n'ont pas été requises.

#### **E. 4**

La présente écriture, traitée comme recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF, s'avère irrecevable faute d'être motivée en conformité avec l'art. 106 al. 2 LTF : le recourant ne soulève aucun grief intelligible - de nature constitutionnelle (art. 116 LTF) - tendant à démontrer en quoi le juge cantonal aurait violé son droit à l'assistance judiciaire découlant de l'art. 29 al. 3 Cst. Il s'ensuit que le recours doit être écarté d'emblée (ATF 136 I 332 consid. 2.1).

#### **E. 5**

En conclusion, le présent recours doit être déclaré irrecevable par voie de procédure simplifiée (art. 108 al. 1 let. b et art. 117 LTF), aux frais de son auteur (art. 66 al. 1 LTF).

Le recourant est expressément avisé que toute nouvelle écriture du même style - en particulier des demandes abusives de révision ou de récusation - sera désormais classée sans suite.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.